

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 25 janvier 2021
N° CP-2021-1-8-4

8^{ème} Commission

Commission de l'efficacité financière et de la performance administrative

Service instructeur

Service budget et dette

Service consulté

GARANTIES D'EMPRUNTS - ORGANISMES DE CONSTRUCTION - DOMIAL - SAVERNE ET D'APPROBATION DES TERMES DU PROJET DE CONVENTION DE GARANTIE À CONCLURE

Résumé : Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Domial pour une opération d'acquisition de logements situés à Saverne.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de la mise en place d'une garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre le Département et la SA d'HLM Domial pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat 2018 - 2020.

La SA d'HLM Domial sollicite la garantie d'emprunt, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 1 138 888 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de six Lignes du Prêt PLAI et PLAI foncier (prêt locatif aidé d'intégration) de 329 955€ et de 141 089 €, PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 366 755 € et de 141 089 €, PHB (prêt de haut de bilan bonifié) de 40 000 € et Booster de 120 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements situés Rue de Haguenau à Saverne.

En conclusion, nous vous proposons d'accorder la garantie de la collectivité à la SA d'HLM Domial à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 138 888€ destiné à financer l'opération d'acquisition de 8 logements situés Rue de Haguenau à Saverne et d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la mise en œuvre de cette décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY